

Fiche analytique – Mémoire de Master MUSE

A rendre au secrétariat lors de l'inscription à la soutenance du mémoire

* champs obligatoires

AUTEUR*	NOM : Besseling	PRENOM : Sélim	
TITRE MEMOIRE*	Land grabbing et inégalités de genre au Brésil Cas d'étude : Le secteur de la viticulture de la vallée de São Francisco		
NUMERO MEMOIRE	(à remplir par le secrétariat)		
DATE SOUTENANCE		Salle:	Heure:
THEMATIQUE* (AFFILIATION)	Développement durable		
VOLEE MUSE*	2017		
TITRE ACADEMIQUE* (par ex.: licencié en biologie)	Titulaire d'un Bachelor en Relations Internationales (UNIGE)		
DIRECTION* / EVALUATION	Directeur de mémoire* Pauline Plagnat	Co-directeur de mémoire* /	Nom(s) du ou des juré(s)* - Christophe Gironde
STAGE (éventuel)	Organisme d'accueil /	Maître de stage /	
Projet de l'ISE (éventuel) auquel le mémoire est rattaché	/		
Bourse (éventuelle) reçue par l'étudiant	Aucune		
COLLATION*	Nb de pages* 86	Nb de figures* 30	Nb de tableaux* 23
TERRAIN D'ETUDE OU D'APPLICATION	La région moyenne-basse de la Vallée de São Francisco (Nord-Est du Brésil)		
MOTS-CLES* (entre 5 et 10)	Land, grabbing, accaparement, foncier, inégalité, genre, São, Francisco, Brésil		
RESUME* (max 1500 car)	<p>Le land grabbing est un phénomène qui existe depuis longtemps mais qui a pris une ampleur mondiale depuis la multi-crise des années 2008 et suivantes. Cette accélération du processus d'accaparement des terres par des compagnies étrangères a généré de nombreux débats parmi les acteurs de la scène internationale mais également au sein de la communauté scientifique, ce qui a permis d'apporter de nouvelles approches sur ce phénomène, notamment sur les enjeux socio-économiques pour les populations locales.</p> <p>Dans ce contexte, nous nous intéressons aux implications spécifiques du land grabbing sur les femmes et des conséquences possibles sur les inégalités de genre. La question de recherche se formule de la manière suivante : Dans quelle mesure le phénomène de land grabbing dans la partie moyenne-basse de la vallée de São Francisco entre 1970 et 2000, par le biais d'expropriation foncière des populations locales et de l'incorporation de ces populations dans le secteur de la viticulture, a-t-il influencé les inégalités de genre et plus particulièrement l'accès des femmes au travail rémunéré et à de bonnes conditions de travail ? La méthode de cette recherche se base sur l'étude de cas et plus spécifiquement sur la viticulture dans la partie moyenne-basse de la vallée de São Francisco (Nord-Est du Brésil) entre les années 1970 et 2000. Ce secteur d'activité présente deux caractéristiques pertinentes pour notre recherche, à savoir premièrement la forte présence d'entreprises étrangères avec le cas emblématique de l'implantation de Carrefour dans la vallée à partir des années 1980, et deuxièmement ce secteur est très demandeur en ressources humaines du fait de la faible mécanisation de la production de raisin. Ayant très peu de données à disposition, notre principale source d'information vient d'études existantes.</p>		

	<p>Nos recherches nous conduisent à deux résultats principaux. Le premier est que dans le cadre de programme de développement économique régional et d'achat de terres par des compagnies étrangères, les communautés locales se sont retrouvées expropriées de leurs terres, c'est-à-dire leur principale source de revenu. Le régime foncier étant essentiellement patriarcal et les hommes s'occupant traditionnellement des cultures de rentes, les femmes de la vallée ont été affectées indirectement par la perte de revenu de leur mari. Notre deuxième résultat provient de l'incitation des ménages expropriés à trouver de nouvelles sources financières et de l'incorporation des femmes de la région dans les nouvelles exploitations viticoles. Ceci a permis dans un premier temps de valoriser financièrement leur travail et de leur offrir des perspectives d'indépendance. Toutefois, nos résultats montrent que l'incorporation des populations locales dans ces entreprises s'est faite de manière genrée : salaires plus bas pour les femmes, tâches attribuées de manière sexo-genrée, ascension professionnelle limitée pour les femmes, manque de sécurité juridique etc. Dans un deuxième temps, suite la convention collective du travail (CCT) de 1994 dans le secteur de la fruiticulture pour les salariés ruraux de la vallée, négociée par les syndicats locaux notamment la STR (Sindicato dos trabalhadores rurais), la situations juridique des femmes dans le secteur a connu certaines améliorations (congé maternité payé, augmentation du salaire minimum, obligation pour les employeurs de créer des crèches etc.). Néanmoins les managers du secteur viticole ont vu dans ces nouvelles mesures légales une augmentation des coûts indirects à l'embauche des femmes et ont utilisé certaines stratégies de contournement comme l'utilisation de contrats à durée déterminée (en général reconduits chaque année). Ces nouvelles politiques de recrutement se sont traduites par une baisse de la main-d'œuvre féminine, même si celle-ci reste majoritaire dans les vignes et les stations d'emballage.</p> <p>En conclusion, la situation des femmes de la partie moyenne-basse de la vallée de São Francisco s'est dans l'ensemble améliorée du point de vue financier grâce aux emplois créés dans le secteur viticole et puisqu'avant les années 1970, celles-ci dédiaient principalement leur temps de travail (non rémunéré) aux cultures vivrières et aux tâches domestiques. La CCT de 1994 a également amélioré la situation juridique de ces femmes dans leur statut de travailleuses viticoles. Mais dans les faits, les entreprises étrangères ont contourné ces mesures légales afin de continuer à maximiser leur profit dans leur stratégie de délocalisation de la production et d'accaparement de terres. L'impact du land grabbing est par conséquent ambigu du point de vue des inégalités de genre : d'un côté, il a permis à certaines femmes de la région de s'émanciper et d'acquérir un certain degré d'indépendance, mais par l'incorporation de celles-ci dans le secteur viticole et les stratégies de contournement que nous avons vues, leur situation est devenue précaire par le manque de stabilité de leur revenu tout au long de l'année.</p>
<p>SUMMARY* (en anglais)</p>	<p>Land grabbing is a phenomenon that exists for a long time but has taken on a global dimension since the multi-crisis of 2008 and the following years. This acceleration of land grabbing by foreign actors has generated many debates among players on the international scene, but also within the scientific community. This has brought new perspectives to this phenomenon, particularly in regard to socio-economic issues for local populations.</p> <p>In this context, we study land grabbing's specific implications on women and the possible consequences for gender inequalities. The research question is the following one: How did the phenomenon of land grabbing in the middle-low part of the São Francisco Valley between 1970 and 2000, through the expropriation of land from local populations and the incorporation of these populations into the viticulture sector, influence gender inequalities and, in particular, women's access to paid work and good working conditions ? The method of this research is based on case study and more specifically on viticulture in the medium-low part of the São Francisco Valley (North-East Brazil) between the 1970s and 2000. This line of business owns two relevant characteristics for our research, firstly the strong presence of foreign companies with the emblematic case of the establishment of Carrefour in the valley from the 1980s, and secondly this sector is very demanding in terms of human resources due to the low level of mechanisation in grape production. There are few datas available, so our main source of information comes from previous studies.</p> <p>Our research shows two main findings. The first is that, as a result of regional economic development programs and land purchases by foreign companies, local communities have been expropriated of their land, that are their main source of income. The land tenure system is essentially patriarchal and men traditionally take care of cash crops, while women from this valley have been indirectly affected by the loss on income from their husbands. The second result is related to the incentive of expropriated households to find new financial sources and the incorporation of local women into the new viticulture firms. Initially, this made possible to enhance the financial value of their work and to offer them prospects of independence. However, our results have shown that the</p>

	<p>incorporation of local populations in these companies has been done in a gendered way : lower wages for women, tasks assigned in a gendered way, limited professional advancement for women, lack of legal security etc. Secondly, following the 1994 collective labour agreement (CLA) in the fruit-growing sector for rural workers in the valley, negotiated by the local trade unions, in particular the STR (Sindicato dos trabalhadores rurais), the legal situation of women in the sector has seen some improvements (paid maternity leave, increase in the minimum wage, duty for employers to set up crèches/nurseries, etc.). Nevertheless, managers in the grape sector have seen in these new legal measures an increase of the indirect costs of hiring women and have used some circumvention strategies such as the use of fixed-term contracts (generally renewed each year). These new recruitment policies have resulted in a decline in the female workforce, even though it remains the majority in the vineyards and packing stations.</p> <p>In conclusion, the situation of women in the lower-middle part of the São Francisco Valley has generally improved from a financial point of view, thanks to the jobs created in the grape sector and since, before the 1970s, women mainly devoted their (unpaid) working time to food crops and domestic tasks. The 1994 CLA also improved these women's legal situation in their status as viticulture workers. But, in practice, foreign companies have circumvented these legal measures in order to continue to maximize their profits in their strategy of relocating production and land grabbing. The impact of land grabbing is therefore ambiguous from the point of view of gender inequalities : on the one hand, it has enabled some women in the region to become emancipated and to acquire a degree of independence, but on the other hand, through their incorporation into the grape sector and the circumvention strategies we have noticed that their situation has become precarious due to the lack of stability of their income throughout the year.</p>
REMARQUES	/